



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 septembre 2022

**Objet de la délibération**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 01 SEPTEMBRE 2022**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Stéphane LOHÉZIC à Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Pierre-Yves LE BOUDEC, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

**N° 2022.09.001**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01  
SEPTEMBRE 2022**

**Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,  
**Vu** le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 01 septembre 2022, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Julian PONDAVEN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 01 septembre 2022

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**